

CARTE NATIONALE D'IDENTITE PERSONNE MAJEURE

service citoyenneté

Mairie de Thonon-les-Bains

1, place de l'Hôtel de Ville

CS 20517

74200 THONON-LES-BAINS CEDEX

citoyennete@ville-thonon.fr

04.50.70.69.68

Ouverture au public :

Lundi 13h30-17h00

Mardi 8h30-17h00 (en continu)

Mercredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Jeudi 13h30-18h30

Vendredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Samedi 8h30-12h00

Les citoyens français ont besoin d'une carte d'identité permettant d'attester leur identité en cas de démarches administratives, de contrôle d'identité, pour voyager dans certains pays sans passeport, s'inscrire à des examens, voter, ouvrir un compte bancaire...

Qui peut effectuer cette démarche ?

◁ Toute personne de nationalité française

À savoir :

Pour les renouvellements des CNI

des personnes majeures uniquement :

◁ Délivrance avant le 01/01/2014 : validité de 10 ans

◁ Délivrance après le 01/01/2014 : validité de 15 ans

Comment effectuer cette démarche ?

- ◁ Pour gagner du temps, en faisant une pré-demande sur le site : passeport.ants.gouv.fr accessible aussi via ville-thonon.fr
Un courriel de l'ANTS vous confirmera la pré-demande avec une pièce jointe : à imprimer ou à présenter lors de votre rendez-vous Ou en retirant un dossier CERFA en mairie pour les usagers éloignés du numérique
- ◁ En prenant rendez-vous en mairie, une fois votre dossier constitué :
 - Sur le site : ville-thonon.fr
 - Sollicitez le standard téléphonique ou l'accueil de la mairie en cas de difficulté

Comment retirer le titre ?

En vous présentant en mairie une fois le sms de confirmation automatique reçu :

- ◁ sans rendez-vous
- ◁ par le titulaire du titre en personne
- ◁ muni de l'ancien titre à restituer (obligatoire)
- ◁ dans les 3 mois suivant le sms : passé ce délai, le titre est détruit

Quels sont les documents à fournir ?

Première demande :

- ◁ Récapitulatif de la pré-demande ANTS à imprimer ou à présenter (ou formulaire cerfa)
- ◁ Acte de naissance de moins de 3 mois (ou passeport)
- ◁ Justificatif de domicile de moins de 1 an (facture eau, électricité, gaz, téléphone fixe, quittance de loyer, dernier avis d'imposition)
- ◁ Photo d'identité de moins de 6 mois aux normes et non découpée

Ajoutez, en cas de :

- ◁ Renouvellement : Ancienne CNI (accompagnée d'un acte de naissance si la CNI et le passeport sont périmés depuis + de 5 ans ou si absence de passeport)

- ◁ Perte ou vol :
 - Déclaration de vol (cerfa n°14011 rempli en gendarmerie ou à la police).
 - Déclaration de perte (cerfa n°14011 rempli sur place ou imprimé depuis chez vous)
 - Déclaration de vol (en ligne sur www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/plainte-en-ligne)
 - Tout document avec photo prouvant votre identité (passeport, permis de conduire, carte vitale...)
- ◁ Couple non-marié : Attestation d'hébergement si le justificatif de domicile est au nom de l'autre conjoint.
- ◁ Couple marié : si justificatif de domicile au nom de l'autre époux : livret de famille ou acte de mariage
- ◁ Nom d'usage :
 - Nom d'épouse : acte de naissance avec la mention de mariage ou acte de mariage (de moins de 3 mois)
 - Nom des 2 parents : acte de naissance de moins de 3 mois
 - Si divorce : acte de mariage et jugement de divorce pour justifier le port du nom d'épouse. Si mention absente du jugement, fournir une attestation de l'ex-époux et la photocopie de son titre d'identité
 - Si décès : acte de décès
- ◁ Tutelle/curatelle :
 - Jugement de tutelle/curatelle
 - Pièce d'identité du tuteur
 - Autorisation du tuteur
- ◁ Naturalisation :
 - Décret de naturalisation ou certificat de nationalité française (CNF)
 - Acte de naissance portant la mention de naturalisation ou acte transcrit par le Service central d'état civil (SCEC) de Nantes

L'administration se réserve le droit de solliciter tout document supplémentaire pendant l'instruction de votre demande.

Quels sont les délais ?

- ◁ Rendez-vous sous 30 jours maximum
- ◁ Suivant la période, traitement entre 3 semaines et plus.
Anticipez les vacances scolaires.

Suivez l'avancée de votre demande en ligne sur le site : passeport.ants.gouv.fr
Délai de validité : 10 ans

A quel tarif ?

- ◁ Gratuit pour une première demande, un renouvellement, un changement d'état civil ou d'adresse (à condition de présenter l'ancienne CNI valide ou expirée depuis moins de 5 ans)
 - ◁ 25 € en timbre fiscal en cas de perte, de vol ou de détérioration
- Achat du timbre :
 - ◁ En ligne sur timbres.impots.gouv.fr
 - ◁ Dans un bureau de tabac agréé